**Communiqué de presse**

## Les opérateurs du Réseau pour l’emploi poursuivent leur mobilisation pour l’emploi des personnes en situation de handicap

**Pour l’édition 2024 de la Semaine Européenne de l’Emploi des Personnes Handicapées, France Travail, Cheops le réseau des cap emploi et le réseau des Missions Locales renforcent leur mobilisation avec l’organisation de nombreuses actions partout en France.**

### L’occasion également de revenir sur les nouvelles mesures prévues en 2025 pour aller plus loin dans l’accompagnement des employeurs et des demandeurs d’emploi.

Depuis octobre 2022, les conseillers France Travail et Cap emploi accompagnent l’ensemble des demandeurs d’emploi en situation de handicap dans un lieu unique d’accompagnement (LUA) : leur agence France Travail. Ils aident également les employeurs privés et publics à s’orienter vers un recrutement plus inclusif.

Dans le cadre de ce rapprochement, une team handicap a été créée dans chacune des 900 agences de France Travail, composée de conseillers France travail formés au handicap et de conseillers Cap emploi, experts handicap et emploi. Les demandeurs d’emploi apprécient d’être considérés comme des demandeurs d’emploi avant d’être des personnes en situation de handicap et de franchir la même porte que celle de tout demandeur d’emploi, avec un accompagnement personnalisé au regard de leurs besoins. 84,3 % des demandeurs d’emploi en situation de handicap sont satisfaits de leur accompagnement (à fin septembre 2024). 85,5% des demandeurs d’emploi bénéficiaires de l’obligation d’Emploi (DEBOE) se disent même satisfaits de la facilité à obtenir une réponse à leur sollicitation quel que soit le canal.

Pour cette 28ème semaine de mobilisation, France Travail, Cheops et les Missions Locales proposent près de 600 actions de sensibilisation et de mises en relation avec des employeurs : Stades vers l’emploi, de forums emploi, de rencontres, de jobs dating en ligne, de visites d’entreprises…. L’ensemble de ces événements est accessible sur le site <https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/> et également sur le site national Cap emploi <https://www.capemploi.info/evenements/>.

Cap emploi dans son accompagnement dans l’emploi déploie également des actions dans le cadre de la SEEPH pour favoriser le maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap et accompagner les parcours de salariés en situation de handicap qui vont être licenciés ou souhaitent évoluer professionnellement.

A l’occasion de cette Semaine européenne, les collaborateurs de France Travail, de Cap emploi et du réseau des Missions Locales participent également le 21 novembre à l’opération DuoDay, qui permet de créer des duos entre une personne en situation de handicap et un collaborateur d’un employeur privé ou public. En 2023, plus de 27 000 duos ont été concrétisés sur l’ensemble du territoire grâce à la mobilisation de tous.

**En 2025, de nouvelles mesures pour poursuivre notre ambition d’améliorer l’emploi des personnes en situation de handicap.**

Le taux de chômage des personnes handicapées, même s’il a baissé de 15% en 2021 à 12% à fin 2023, reste malgré tout supérieur au taux de chômage en général. Pour aller plus loin, France Travail a donc créé en 2024 un programme de transformation « inclusion des personnes en situation de handicap » et lance avec Cap emploi, en lien avec les Missions Locales, dès 2025 de nouvelles mesures issues notamment de la Conférence Nationale du Handicap d’avril 2023 et de la loi Pour le plein-emploi.

1. La loi plein emploi charge les conseillers France Travail et Cap emploi de déterminer, avec le demandeur d’emploi en situation de handicap, en lien avec les acteurs notamment du médico-social et sur la base de mises en situation professionnelles, l’environnement de travail le plus adapté à ses besoins : milieu protégé (ESAT), milieu ordinaire classique ou adapté. Sur la base de ces préconisations, la MDPH prononcera ensuite l’orientation en ESAT. 7 territoires pilotes testeront dès cette fin d’année cette évolution qui devra être généralisée au plus tard au 1er janvier 2027.
2. Une nouvelle offre sera testée par France Travail et Cap emploi pour les personnes licenciées pour inaptitude. Une première expérience a été lancée en Rhône Alpes et permet de constater un taux de retour à l’emploi de 62% à l’issue d’un accompagnement intensif et spécifique à ce type de licenciement (travail autour du deuil professionnel par exemple).
3. Une expérimentation va être lancée dans 13 régions avec une nouvelle fonctionnalité sur le site www.francetravail.fr permettant un double requêtage :

* Côté candidat : pour identifier des offres d’emploi émanant d’employeurs pastillés par France Travail et ses partenaires (Fiphfp, Agefiph, Les entreprises s’engagent…) comme « handi-engagés »
* Côté employeurs handi-engagés : pour identifier parmi les candidats dont le profil professionnel correspond aux attentes d’une offre d’emploi, ceux étant en situation de handicap (uniquement les personnes qui auront consenti à rendre visible leur situation vers ces employeurs spécifiques).

1. L'accès à la formation des personnes en situation de handicap fait l'objet de travaux autour de deux grands axes :

- France Travail a intégré des clauses dans ses marchés publics pour demander à tous les organismes de formation à qui l’établissement public achète des formations de pouvoir adapter leurs formations aux personnes handicapées. Par exemple l’organisme de formation devra garantir la possibilité de décliner sa formation en mode temps partiel. Cette évolution pensée pour des apprenants handicapés qui rencontrent une fatigabilité particulière, pourra bénéficier également aux entrepreneurs, salariés à temps partiel, parents isolés.

- Par ailleurs  des travaux sont lancés également sous l’égide de FT et Cheops avec l’ensemble des parties concernées pour améliorer la coordination des acteurs de l'emploi pour sécuriser la prise en compte des besoins de compensation en formation par Cap emploi à chaque fois que nécessaire.

### À propos de France Travail

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l’opérateur public de référence du marché de l’emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l’établissement s’engage à garantir l’indemnisation et l’accompagnement de toutes les personnes à la recherche d’emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s’appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l’emploi, de l’insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l’emploi.

### À propos de Cheops

Les actions permanentes de CHEOPS ont pour objet de :

•Représenter l’ensemble des Organismes de Placement Spécialisés dénommés Cap emploi.

•Participer à la définition et mise en œuvre des politiques d’accès à l’emploi, à la formation et au maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap.

•Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l’emploi des personnes handicapées.

Cap emploi délivre une mission de service public sur l’ensemble du territoire français : informer, conseiller et accompagner les employeurs et les personnes en situation de handicap reconnues ou en voie de l’être et ce en complémentarité avec France travail dans le cadre des teams handicap présentes dans les agences France Travail.

Cap emploi intervient sur l’accompagnement vers l’emploi, mais aussi sur l’accompagnement dans l’emploi. Dans ce cadre, les Cap emploi collaborent avec les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle du territoire, en complémentarité et en déployant leur expertise emploi/handicap.

<http://www.cheops-ops.org/>

### À propos de l’Union Nationale des Missions Locales

L’Union nationale des Missions Locales (UNML) assure l’animation du réseau des Missions Locales et leur représentation auprès des acteurs publics, économiques et sociaux. Elle assure également la fonction de syndicat d’employeurs de la branche professionnelle des Missions Locales qui regroupe plus de 15 000 salariés.

Le réseau national des Missions Locales se compose de 440 structures, présidées par les élus locaux et compte 6 800 lieux d’accueil sur l’ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Les Missions Locales accompagnent chaque année plus de 1,1 million de jeunes dans leur parcours d’insertion.

<https://www.unml.info/>